

Comment payer votre facture d'eau : les modes de paiement

- **par prélèvement automatique à l'échéance**
(prélèvement en une seule fois du montant global de votre **facture semestrielle**)
- **par prélèvement automatique mensuel**
- **par internet (par carte bancaire)**
en vous connectant à votre **espace abonné**
(disponible pendant 45 jours,
à compter de la date de la facture)
- **par virement**
sur le compte bancaire du TRESOR PUBLIC
IBAN : FR37 3000 1001 72C5 5400 0000 095
BIC : BDFEFRPPCCT
(indiquer les références de la facture)
- **auprès d'un buraliste** ou partenaire agréé*
en espèces (dans la limite de 300 €)
ou par carte bancaire
muni de votre facture avec QR-Code
* liste consultable sur
<https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>
- **par chèque bancaire ou postal**
à libeller à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC
(joindre le talon détachable de la facture)
et à envoyer à la Trésorerie à l'adresse suivante :
Trésorerie Principale de Bar-le-Duc Collectivités
24 avenue du 94ème R.I.
BP 90518
55013 BAR-LE-DUC

Optez pour la tranquillité
Optez pour le prélèvement
automatique
semestriel ou mensuel

Comment souscrire ?
Envoyez la présente demande
au service Eau Assainissement
accompagnée d'un relevé
d'identité bancaire (R.I.B.) au
format IBAN BIC.

A SAVOIR

Il n'est plus possible de payer en
espèces à la Trésorerie.

Les paiements en espèces sont à
effectuer auprès d'un buraliste ou
partenaire agréé.

A SAVOIR

NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE AU SERVICE
EAU ASSAINISSEMENT.

Les chèques sont à adresser à la
Trésorerie (TRESOR PUBLIC).

Demande de prélèvement automatique A L'ECHEANCE (SEMESTRIEL) ou MENSUEL

Joindre un R.I.B. (Un mandat SEPA vous sera adressé pour signature)

NOM Prénom :		
Coordonnées :	tél :	email :
Adresse concernée :	n° + rue :	
	CP + Commune :	
N° contrat concerné :		
(cocher la case de votre choix)	<input type="checkbox"/> Demande le prélèvement automatique à l'échéance (SEMESTRIEL) <input type="checkbox"/> Demande le prélèvement automatique MENSUEL	